

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01654 Numéro SIREN : 521 958 058 Nom ou dénomination : 2R ISOLATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2023 sous le numéro de dépôt 674

6-14

SAS 2R ISOLATION

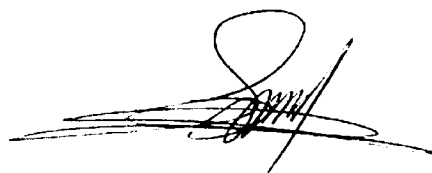
420 RUE BLAISE PASCAL

77550 MOISSY-CRAMAYEL

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

certifié conforme à l'original.



COGEP

COGEP EVRY

14 RUE DU BOIS SAUVAGE
91000 EVRY

01 69 36 91 48

SAS 2R ISOLATION

420 RUE BLAISE PASCAL

77550 MOISSY-CRAMAYEL

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COGEP 

COGEP EVRY

14 RUE DU BOIS SAUVAGE

91000 EVRY

01 69 36 91 48

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 1

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2R ISOLATION** relatifs à l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 379 523	euros
Chiffre d'affaires :	7 265 570	euros
Résultat net comptable :	211 784	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à EVRY
Le 30/03/2022

RICHARD HADIDA
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ETATS DE SYNTHESE

COGEP 

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 3

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	8 072	1 029	2 058
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	468 754	245 555	223 199	211 813
	Autres immobilisations corporelles	70 766	65 309	5 457	6 821
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 880		31 880	30 380
	TOTAL (II)	580 501	318 936	261 565	251 073
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 300		20 300	16 988
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 050 127		2 050 127	2 433 573
	Autres créances	120 070		120 070	76 519
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	923 361		923 361	354 526
	Charges constatées d'avance	4 100		4 100	3 436
	TOTAL (III)	3 117 957		3 117 957	2 885 042
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 698 459	318 936	3 379 523	3 136 114
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				31 880	30 380
(3) dont créances à plus d'un an					

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 4

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 080	150 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	308 572	262 392
	Résultat de l'exercice	211 784	196 180
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	29 004	29 004
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	892 192	830 408
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	421 780	565 445
	Emprunts et dettes financières divers (3)	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 370 442	1 181 566
	Dettes fiscales et sociales	694 337	547 543
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 380
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 487 330	2 305 706
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	3 379 523	3 136 114
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		211 784,12	196 180,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 087 330	1 805 706
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 977	2 731
(3) Dont emprunts participatifs			

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 5

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2021		31/12/2020	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 265 570		7 265 570	5 341 754
	Montant net du chiffre d'affaires	7 265 570		7 265 570	5 341 754
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 667	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			75 295	17 263
	Autres produits			1	3
	Total des produits d'exploitation (1)			7 343 533	5 359 021
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 996 436	1 648 125
	Variation de stock			(3 312)	(8 888)
	Autres achats et charges externes			3 874 714	2 551 160
	Impôts, taxes et versements assimilés			32 245	26 734
	Salaires et traitements			731 101	562 267
	Charges sociales du personnel			311 677	230 873
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 928	49 225
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			416	1 473
	Total des charges d'exploitation (2)			6 987 206	5 060 969
RESULTAT D'EXPLOITATION				356 327	298 051

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 6

Compte de Résultat 2/2

Etat exprime en euros

31/12/2021

31/12/2020

RES ULTAT D'EXPLOITATION		356 327	298 051
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	781	5 410
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		781	5 410
RESULTAT FINANCIER		(781)	(5 410)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		355 546	292 641
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 188
	Sur opérations en capital	1 250	2 083
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 250	4 271
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	70 448	29 403
	Sur opérations en capital	250	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	70 698	29 403
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(69 448)	(25 132)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		74 314	71 328
TOTAL DES PRODUITS		7 344 783	5 363 292
TOTAL DES CHARGES		7 132 999	5 167 111
RESULTAT DE L'EXERCICE		211 784	196 180

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de **3 379 523** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **211 784** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2021** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprime en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 18

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2021	12	01/01/2020	12	Ecart	%
	31/12/2021	mois	31/12/2020	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 265 570	100,00	5 341 754	100,00	1 923 816	36,01
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	7 265 570	100,00	5 341 754	100,00	1 923 816	36,01
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 265 570	100,00	5 341 754	100,00	1 923 816	36,01
- Achats stockés approvisionnement	1 996 436	27,48	1 648 125	30,85	348 311	21,13
- Variation des stocks et approvisionnement	(3 312)	-0,05	(8 888)	-0,17	5 576	-62,74
- Achats de sous-traitance directe	2 382 193	32,79	1 610 519	30,15	771 674	47,91
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	2 890 253	39,78	2 091 998	39,16	798 255	38,16
MARGES (Commerciale + Production)	2 890 253	39,78	2 091 998	39,16	798 255	38,16
- Achats non stockés (c)	240 896	3,32	188 979	3,54	51 917	27,47
- Autres charges externes (c)	1 251 625	17,23	751 663	14,07	499 963	66,51
CONSUMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	5 867 838	80,76	4 190 397	78,43	1 677 442	40,03
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	1 397 732	19,24	1 151 357	21,55	246 374	21,40
+ Subventions d'exploitation	2 667	0,04			2 667	
- Impôts, taxes sur rémunérations	11 767	0,16	9 324	0,17	2 442	26,19
- Autres impôts et taxes	20 479	0,28	17 410	0,33	3 069	17,63
- Salaires et traitements	731 101	10,06	562 267	10,53	168 833	30,03
- Charges sociales	311 677	4,29	230 873	4,32	80 804	35,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	325 375	4,48	331 483	6,21	(6 107)	-1,84
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	1		3		(2)	-63,28
+ Transfert de charges d'exploitation	75 295	1,04	17 263	0,32	58 032	336,16
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	43 928	0,60	49 225	0,92	(5 298)	-10,76
- Autres charges de gestion courante	416	0,01	1 473	0,03	(1 056)	-71,72
RÉSULTAT EXPLOITATION	356 327	4,90	298 051	5,58	58 276	19,55
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	781	0,01	5 410	0,10	(4 630)	-85,57
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	355 546	4,89	292 641	5,48	62 906	21,50
Produits exceptionnels	1 250	0,02	4 271	0,08	(3 021)	-70,73
- Charges exceptionnelles	70 698	0,97	29 403	0,55	41 295	140,44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(69 448)	-0,96	(25 132)	-0,47	(44 316)	-176,3
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	74 314	1,02	71 328	1,34	2 986	4,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	211 784	2,91	196 180	3,67	15 604	7,95

2R ISOLATION
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 150.080 €EUROS

SIÈGE SOCIAL : 420, AVENUE BLAISE PASCAL
77550 MOISSY-CRAMAYEL

R.C.S. MELUN : 521.958.058.

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022 A 10H00

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX
ET LE 21 NOVEMBRE À 10H00

AU SIÈGE SOCIAL :

- **LA SOCIÉTÉ GROUPE SARI**
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 000 €EUROS
DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À MOISSY-CRAMAYEL (77550)
420, AVENUE BLAISE PASCAL
IMMATRICULÉE AU R.C.S. DE MELUN SOUS LE NUMÉRO 818 239 923
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SARI AYDIN, GÉRANT-ASSOCIÉ

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aydin SARI qui constate que sont présents à part sa représentante la SARL GROUPE SARI, propriétaire de 65 actions :

- Madame Aklime KAHRIMAN épouse SARI propriétaire de 1 action.
- Monsieur Aydin SARI propriétaire de 1 action.

Seuls actionnaires de la SAS 2R ISOLATION et représentant en tant que telle la totalité des actions.

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Que les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2022 à 09H30 et après avoir été informés et remis les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé établi par Monsieur Aydin SARI, Président-actionnaire :

Que Monsieur Emmanuel CUNY, représentant légal de la SAS AUDITIME elle-même Commissaire aux comptes titulaire de la société, avait bien reçu le rapport du Président ainsi que les résolutions proposées par ce dernier aux actionnaires d'établir son rapport,

Avaient pris la résolution de distribuer la somme de 150 000 Euros en dividendes.

Que pour des raisons comptables il aurait dû être distribué celle de 214.286 Euros soit une différence de 64.286 Euros ; de là l'objet du présent.

Suite à quoi le Président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions au Président.

Le Président déclare par ailleurs avoir informé et convoqué, si besoin, le Commissaire aux comptes de la société de la tenue et de l'objet des présentes.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Distribution complémentaire de dividendes.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport du Président relatif au complément de distribution de dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvent le complément de distribution de dividendes pour cet exercice à hauteur de 64 286 Euros pour que la totalité de distribution de dividendes soit de (150 000 € [déjà distribués] + 64 286 €) 214 286 EUROS.

En conséquence, il est donné au Président tout pour y procéder de suite.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RÉOLUTION

POUR MEMOIRE, et conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires constatent que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	DIVIDENDES ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	DIVIDENDES NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
31/12/2020	150 000 €	150 000 €	NÉANT
31/12/2019	NEANT	NEANT	NÉANT
31/12/201	60 000 €	60 000 €	NÉANT

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

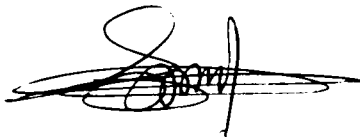
CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires et le Président et répertorié sur le Registre des décisions des actionnaires.

SAS GROUPE SARI – ACTIONNAIRE
REPRÉSENTÉE PAR SON PRÉSIDENT MONSIEUR AYDIN SARI

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

MONSIEUR AYDIN SARI
PRÉSIDENT-ACTIONNAIRE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

MADAME AKLIME KAHRIMAN
ÉPOUSE SARI, ACTIONNAIRE

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.



AUDI

COMMISSARIAT AUX COMPTES

2R ISOLATION

SAS au capital de 150 080 €

420 Avenue Blaise Pascal

77 550 MOISSY CRAMAYEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

2R ISOLATION

SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 22 mai 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2R ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le

caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Pierre du Perray

Le 14/06/04

Pour AUDITIME SAS

Commissaire aux comptes

Emmanuel CUNY

Bilan Actif

31/12/2021

Etat exprimé en euros

		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	8 072	1 029	2 058
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	468 754	245 555	223 199	211 813
	Autres immobilisations corporelles	70 766	65 309	5 457	6 821
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	31 880		31 880	30 380
	TOTAL (II)	580 501	318 936	261 565	251 073
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 300		20 300	16 988
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	2 050 127		2 050 127	2 433 573
	Autres créances	120 070		120 070	76 519
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	923 361		923 361	354 526
	Charges constatées d'avance	4 100		4 100	3 436
	TOTAL (III)	3 117 957		3 117 957	2 885 042
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 698 459	318 936	3 379 523	3 136 114

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

31 880

30 380

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	150 080	150 080
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	308 572	262 392
	Résultat de l'exercice	211 784	196 180
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	29 004	29 004
	Total des capitaux propres	892 192	830 408
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	421 780	565 445
	Emprunts et dettes financières divers (3)	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 370 442	1 181 566
	Dettes fiscales et sociales	694 337	547 543
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		10 380
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 487 330	2 305 706
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 379 523	3 136 114
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	211 784,12	196 180,39
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 087 330	1 805 706
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 977	2 731
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 12

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 265 570		7 265 570	5 341 754
	Montant net du chiffre d'affaires	7 265 570		7 265 570	5 341 754
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 667	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			75 295	17 263
	Autres produits			1	3
	Total des produits d'exploitation (1)			7 343 533	5 359 021
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 996 436	1 648 125
	Variation de stock			(3 312)	(8 888)
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			3 874 714	2 551 160
	Impôts, taxes et versements assimilés			32 245	26 734
	Salaires et traitements			731 101	562 267
	Charges sociales du personnel			311 677	230 873
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 928	49 225
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			416	1 473
	Total des charges d'exploitation (2)			6 987 206	5 060 969
RESULTAT D'EXPLOITATION				356 327	298 051

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		356 327	298 051
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	781	5 410
	Total des charges financières	781	5 410
RESULTAT FINANCIER		(781)	(5 410)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		355 546	292 641
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 250	2 188 2 083
	Total des produits exceptionnels	1 250	4 271
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 448 250	29 403
	Total des charges exceptionnelles	70 698	29 403
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(69 448)	(25 132)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		74 314	71 328
TOTAL DES PRODUITS		7 344 783	5 363 292
TOTAL DES CHARGES		7 132 999	5 167 111
RESULTAT DE L'EXERCICE		211 784	196 180

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de **3 379 523** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **211 784** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2021** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.